

# Agence du Numérique de la Sécurité Civile

## Compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2023

Directeur de l'agence et président, DGSCGC, Division budgétaire, DPAFI, FNSPF, Avenir Secours

Le DGSCGC rappelle la bascule du SDIS 77 ce mois de mars puis suivront 9 autres structures (SIS 2A début mai, BSPP, JO avant l'été, le 44, le 37 et SDIS 83 en novembre).

### Historique

Le programme NexSIS 18-112 porte notamment le principe d'une mutualisation financière des services d'incendie et de secours (SIS) entre eux mais également avec l'Etat, pour assurer la modernisation d'outils opérationnels partagés, visant l'optimisation de la technologie du moment, la capacité d'évolution maîtrisée, la création et l'amélioration de l'interopérabilité, la capacité d'entraide opérationnelle et une économie financière substantielle.

Les principes du modèle économique approuvé en octobre 2019 par le conseil d'administration de l'agence ont été construits sur la base d'échanges avec les parties prenantes

En 2020, la première estimation du programme NexSIS 18-112 comptabilisant la totalité des coûts de réalisation, de déploiement et de fonctionnement pour tous les SIS sur une période de 10 années s'élevait à 237 M€<sup>1</sup>.

Partant d'une hypothèse d'une mise en service de NexSIS 18-112 dès l'année 2021 et s'étalant sur 10 ans, les SIS devaient contribuer (par subvention d'investissement) à hauteur de 200M€, dont 50M€ versés dans les cinq premières années au titre d'un préfinancement. L'Etat prévoyait alors une dotation de 37M€<sup>2</sup>.

Depuis l'engagement du projet, l'agence a été confrontée à des complexités difficiles à anticiper (l'annulation du décret assurant la création du programme, aux contraintes des mesures sanitaires de la période COVID 2020 – 2021, à des différends avec ses prestataires de réalisation et une absence d'évolution de son plafond d'emploi). Ces difficultés, associées aux évolutions des besoins des utilisateurs, ont entraîné un retard conséquent et une augmentation des besoins en développement.

L'agence, avec l'appui des demandes des SIS, a également fait évoluer la solution initialement prévue pour assurer la collecte et la distribution des communications d'urgence, en passant d'une réalisation applicative centralisée exigeant la transformation des moyens de téléphonie de chacun des SIS à une solution fondée sur protocole IP et à la mise en œuvre d'un réseau de collecte et de distribution des communications d'urgence supervisé et sécurisé (le projet SECOURIR : SErvice de COmmunications d'URgence Intelligent et Résilient). Dans son marché actuel, le coût de construction et de raccordement des SIS du projet SECOURIR est d'environ 10 M€ pour un coût de fonctionnement annuel cible (100 SIS) estimé à 10 M€. Le marché sera à renouveler en 2024, avec un objectif de rationalisation des coûts de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Ce montant est à comparer à l'évaluation des coûts des SGA-SGO historiques des SIS, estimés sur 10 années à environ 600 M€, sur un périmètre moindre (téléphonie opérationnelle non comptabilisée dans l'estimation).

<sup>2</sup> Au titre de la DSIS<sup>2</sup>

# Agence du Numérique de la Sécurité Civile

## Compte rendu du conseil d'administration du 14 mars 2023

Aujourd'hui, fort de ces différents constats, l'estimation globale du coût du projet est portée à environ 300 M€ sur 10 ans, dont 150 M€ d'investissements. L'écart avec l'évaluation initiale du projet est pris en charge par l'Etat au travers de la LOPMI, ainsi que par le FTAP. La contribution des SIS reste ainsi constante à hauteur de 200 M€.

A fin 2022, 65 M€ ont été dépensés par l'ANSC, 35 M€ de dotation de l'Etat et 30 M€ de subventions d'investissement des SIS.

Complément apporté en séance

1<sup>er</sup> pilier : co-construction Agence et SIS, cordée (équipe projet), chef de cordée côté agence, un réf fonctionnel, réf JO, réf métier SIS, réf technique

2<sup>ème</sup> pilier : progressivité : on sort le produit pour le déployer ET ouvrir le service à tous pour une mise en exploitation (contrat de service)

3<sup>ème</sup> pilier : adaptabilité

Eric GROHIN : mise en œuvre TEST semaine dernière : recueil des avis des utilisateurs : positif sur la forme. Sur le fond, un outil adaptable à chaque SIS, intuitivité de l'outil. Les V3,4,5 devront développer les outils d'aide à la décision. Sentiment très positif.

BM : livraison dans quelques jours, un centre de formation NexSIS à proximité du CTA, SECOURIR livraison idem, interface SAMU en cours de finalisation, finalisation des interfaces de mobilisations, tous les feux sont au vert.

Pour le budget, notons que 6 millions se rajouteront en 2023 (4 plus 2, 2022,2023).

Après la livraison, adaptabilité, déploiement massif, mise à niveau. Un complément budgétaire devra être prévu afin de :

- trouver une lisibilité du modèle de recette pour acceptation des CASDIS ;
- la soutenabilité budgétaire de l'agence ;
- juste équilibre entre investissement et fonctionnement.

Adaptation du modèle économique par voie de convention en fonction des investissements/capacités des SIS.

Adaptation du budget du fait de SECOURIR.

Recours à un cloud propre à l'agence.

Un prochain CA devra définir les modalités financières pour le déploiement de NexSIS. Le coût fixé par voie de convention tiendra compte du préfinancement que les SIS auront consentis.

Il pourrait être intéressant de proposer une déclaration liminaire en CASDIS pour nos représentants siégeant au sein de SIS qui hésitent encore à s'engager sur NexSIS.